

Travaux publics : des débrayages au sein de la filiale Colas Rhône-Alpes Auvergne

Lyon. La renégociation des accords d'entreprises, après fusion de la Sacer, de la Screg et de Colas, inquiète la CGT et la CFDT. Les autres syndicats ont signé le texte examiné mardi.

Ils étaient 150 salariés à manifester mardi devant le siège de Colas Rhône-Alpes Auvergne, à Lyon. Une journée de débrayage, à l'appel de la CGT et de la CFDT, dont la date ne relevait pas du hasard. Une partie des nouveaux accords d'entreprise devait être signée ce mardi 16 juillet.

« Fusion = récession ». Le slogan était tout trouvé, et faisait référence au regroupement, depuis janvier dernier, des trois entreprises qu'étaient la Sacer, Colas et la Screg. Leur propriétaire, le groupe Bouygues, a en effet décidé de réunir en une seule entité les trois entreprises de travaux publics. Avec des conséquences qui inquiètent les salariés. « Tous les accords existant sont remis en cause. On s'oriente vers une perte du pouvoir d'achat, puisque tout est tiré à minima, par exemple les primes repas », détaille Christian Livion, de la CGT Construction. Le représentant syndical craint aussi pour les emplois à l'horizon 2014-2015. « Déjà, les départs en retraite ne sont pas remplacés, et on voit bien ce qui se passe :

des directeurs s'occupent désormais de deux établissements. On sent que tout est une question financière alors que le groupe se porte très bien. »

Le site de Saint-Etienne a également débrayé mardi

Philippe Guilmant, P.-d.g. de Colas Rhône-Alpes Auvergne, a tenté d'apaiser les esprits : « Nous en sommes à harmoniser les trois statuts mais personne n'y perdra. L'inquiétude des salariés est légitime mais non justifiée ».



Les salariés disent craindre une baisse de leur pouvoir d'achat

Un peu plus tard dans la soirée, on apprenait que l'accord qui était examiné mardi a bien été signé, puisque trois autres syndicats FO Bouygues, le Sacra (Syndicat autonome Colas Rhône-Alpes) et la CFTC, majoritaires, se sont prononcés en sa faveur.

« On perd du pouvoir d'achat sur les zones et sur le panier », a réagi, dans la soirée, David Bachard, pour la CFDT. Les « zones » correspondent au tarif accordé pour le déplacement entre une agence et un chantier, tandis que le panier correspond aux primes repas, qui passeraient au-dessous des 14 ce qui, selon nos informations, est cependant « moins pire » que ce qui avait d'abord été proposé.

D'autres sites, dont Villefranche-sur-Saône, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Étienne, Thonon, Annecy ont également débrayé mardi. Une nouvelle mobilisation est prévue en septembre avec la signature de la suite de l'accord. ■

